

Université de Strasbourg : Alerte sur la restructuration du service sécurité incendie de l'Esplanade

Communiqué des syndicats de l'université de Strasbourg
(FO-ESR, SGEN-CFDT, SES-CGT, SNASUB-FSU, SNESUP-FSU,
SNPTES, Sud Education Alsace)

sur la réorganisation du service de « sécurité incendie » (SLES) de l'Esplanade
(Le 2 octobre 2018)

Jusqu'à récemment, la sécurité incendie de la Tour de Chimie et du bâtiment Le Bel était assurée jour et nuit par neuf agents qualifiés en sécurité incendie. Suite au déclassement de la tour de chimie le maintien d'un tel service de sécurité incendie n'est plus une obligation légale. Les agents se sont alors vu imposer des missions de sûreté en complément de leur mission de sécurité incendie alors que le risque et les besoins restent bien présents dans les laboratoires de chimie hébergés dans le bâtiment Le Bel. Cette réorganisation importante (tant sur les horaires de travail que sur les missions des personnels) n'a été soumise aux instances du CTE et du CHSCT, à la demande des organisations syndicales, qu'après le rattachement effectif des personnels à la DALI le 1er avril 2018 et après la création d'un "Département de sûreté intérieure" (DSI), alors que toute restructuration de services doit être soumise aux représentants des personnels.

Lors du CHSCT du 6 juin 2018, les représentants du personnel ont unanimement rejeté ce projet qui actait la création d'un nouveau métier dans l'enseignement supérieur, celui d' «agent de sûreté» devant accomplir des missions habituellement réservées aux seules forces de l'ordre : le document mentionnait la prévention et la lutte contre « les vols, les agressions et les actes terroristes ». Le 28 juin les représentants au CTE opposèrent à la direction un refus de vote unanime, et ceci malgré le toilettage du texte. Entre temps les syndicats avaient consulté les personnels de la sécurité incendie : la très grande majorité ne souhaitent pas accomplir des missions de « sûreté », très éloignées de celles de la « sécurité » qui concerne les risques incendie, les accidents du travail ou les catastrophes naturelles. Parallèlement, le président Deneken refusait de faire passer la création du DSI au CA et faisait part de sa volonté de mettre en place de la vidéo-surveillance sur le campus.

Nos organisations déplorent la tentative de contournement des instances. Elles exigent que la sécurité incendie des composantes de chimie soit assurée au meilleur niveau possible, conformément aux demandes exprimées par leurs directions respectives. Elles s'opposent fermement à l'attribution de missions de maintien de l'ordre -non statutaires- à des personnels de l'université : celles-ci ne peuvent être légalement exercées que par les forces de police, à la demande du président. Elles demandent que les souhaits des personnels soient entendus et que les missions relevant du périmètre du département soient clairement définies et débattues. Enfin elles demandent la tenue d'une réunion quadri-partite (direction/faculté de chimie et laboratoires/organisations syndicales / personnels), réunion qui nous a été refusée en juillet dernier. Soucieuses de la sécurité et de la santé des personnels de notre université, y compris celle des personnels chargés de notre propre sécurité, très attachées au respect des libertés individuelles et collectives, en particulier des libertés de déplacement, de réunion et d'expression, nos organisations sont intervenues depuis le mois de mars pour entendre les personnels, signaler les risques inhérents à cette réorganisation et en demander le report. Elles estiment que le moment est venu d'informer et de débattre largement.

FO-ESR, SGEN-CFDT, SES-CGT, SNASUB-FSU, SNESUP-FSU, SNPTES, Sud Éducation Alsace